

Communiqué de la Communauté européenne sur l'adhésion de la Livre britannique au SME (6 octobre 1990)

Légende: Le 6 octobre 1990, la Communauté européenne se félicite de la participation de la monnaie britannique au Système monétaire européen (SME) et détaille les taux de change de l'Ecu (European Currency Unit).

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [12.06.2007]. IP/90/807. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/start/welcome.htm>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2013

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_la_communaute_europeenne_sur_l_adhesion_de_la_livre_britannique_au_sme_6_octobre_1990-fr-5455bd31-36c6-4c2a-b701-162647b308cf.html

Date de dernière mise à jour: 20/12/2013

Communiqué - Communauté européenne (6 octobre 1990)

Les ministres et les gouverneurs des banques centrales des Etats membres de la Communauté européenne, faisant suite à une décision prise par le gouvernement britannique d'entrer dans le mécanisme de change du système monétaire européen, ont fixé d'un commun accord, dans le cadre d'une procédure commune intégrant la Commission et après consultation du comité monétaire, les conditions dans lesquelles cette participation de la livre sterling s'opérera à compter du 8 octobre 1990.

Les ministres, les gouverneurs et la Commission accueillent avec une grande satisfaction la participation de la livre sterling au mécanisme de change, qui marque un progrès considérable dans l'intégration économique et monétaire de la Communauté européenne. Au début de cette première étape de l'union économique et monétaire, ils interprètent la décision prise ce jour comme un renforcement de l'engagement des autorités britanniques de poursuivre une politique anti-inflationniste résolue fondée sur un dosage approprié de différentes mesures, conforme à la discipline du mécanisme de change. Ils insistent également sur le fait que l'élargissement du mécanisme de change souligne la nécessité de soutenir les efforts des pays de la Communauté européenne et de maintenir une étroite coopération entre eux pour parvenir à la convergence recherchée.

Les nouveaux cours pivots de l'écu sont les suivants (en unités de monnaie nationale par écu) :

FB 42,4032
Dkr 7,84195
DM 2,05586
Pta 133,631
FF 6,89509
Irl 0,767417
Lit 1538,24
Flux 42,4032
Hfl 2,31643
UKL 0,696904
Dr 205,311
Esc 178,735

Les cours pivots bilatéraux de la livre sterling par rapport aux autres devises du mécanisme de change seront les suivants :

FB 60,8451
Dkr 11,2526
DM 2,95000
Pta 191,750
FF 9,89389
Irl 1,10118
Lit 2207,25
Flux 60,8451
Hfl 3,32389

Pendant une période transitoire, les marges de fluctuation à respecter seront de +/- 6 % par rapport aux taux pivots bilatéraux de la livre sterling. Tous les autres taux pivots bilatéraux et taux d'intervention dans le cadre du mécanisme de change sont inchangés. La décision de participation de la livre sterling n'a donc que des conséquences agromonétaires mineures.

Les points d'intervention obligatoires du mécanisme de change seront communiqués par les banques

centrales en temps voulu pour l'ouverture des marchés des changes le 8 octobre 1990.